

2018-2019

LE FONDS HAROLD GREENBERG

**PROGRAMME
DE LANGUE
FRANÇAISE**

DOCUMENT GÉNÉRAL

PARRAINÉ PAR BELL MÉDIA

(sujet à changements sans préavis)
Version Juin 2018

MANDAT/ORGANISATION

À titre de fonds de production indépendant certifié, The Harold Greenberg Fund/Le Fonds Harold Greenberg (THGF/LFHG) est un organisme à but non lucratif regroupant deux programmes de financement dont l'un de langue anglaise et l'autre de langue française qui financent la production d'œuvres audiovisuelles canadiennes mettant à contribution les talents créateurs d'ici. THGF/LFHG est dirigé par un conseil d'administration indépendant formé de 14 administrateurs recrutés au sein de l'industrie cinématographique et télévisuelle. Chacun des programmes est administré par un comité composé de 7 membres du conseil d'administration.

Le *Programme de langue française* de THGF/LFHG est né, en 1996, dans la foulée du lancement du service de télévision à la carte Canal Indigo et en ajout au *Programme de langue anglaise* fondé par Astral Media en 1986.

À ce jour, le *Programme de langue française* a financé plus de **1 413 projets** cinématographiques et télévisuels, totalisant un investissement de plus de **45 M\$**.

PROGRAMME DE LANGUE FRANÇAISE **DATES CLES**

Juillet 2015	En raison de l'acquisition par le Groupe V Média des canaux spécialisés MusiquePlus et MusiMax, le programme MaxFACT change de mains et est dorénavant administré par le Fonds Remstar, un fonds de production indépendant chargé d'administrer les contributions financières annuelles de MusiquePlus et MusiMax.
Avril 2015	Clôture du volet de la Production d'Émissions se rapportant à la musique à l'échéance de la période d'application des avantages tangibles. Cette dotation a permis le financement de 7 séries et 12 œuvres uniques télévisuelles musicales.
Avril 2014	Mise en place des volets Production de long métrage de fiction et Développement de Format/concept télévisuel grâce aux avantages tangibles résultant de l'acquisition d'Astral Media par BCE.
Novembre 2009	Clôture des volets Production de long métrage de fiction et Production d'évènement spécial. La contribution de Canal Indigo a permis le financement de 59 longs métrages de fiction et 14 événements spéciaux.
Juillet 2009	Mise en place du volet Parachèvement de l'écriture de scénario suggéré par la SARTEC et alimenté par une contribution annuelle de Super Écran.
Juin 2008	Clôture du volet Production de dramatique jeunesse à l'échéance de la période d'application des avantages tangibles. Cette dotation a permis le financement de 12 productions d'émissions dramatiques jeunesse.
Avril 2008	Mise en place du volet Production Émission se rapportant à la musique au moyen des avantages tangibles résultants de l'acquisition, en juin 2007, de MusiquePlus inc. par Astral Media.

Mars 2008	Groupe TVA se porte acquéreur de la totalité de la propriété de Canal Indigo. Cessation du versement de la contribution annuelle de Canal Indigo au <i>Programme de langue française</i> .
Novembre 2007	MaxFACT, un programme de financement de la production de vidéoclips canadiens, alimenté par des contributions annuelles de MusiquePlus et Musimax, est dorénavant administré par le <i>Programme de langue française</i> .
Juin 2006	Clôture des volets de la production de Documentaire, d'Émission musicale et de Vidéoclip à l'échéance de la période d'application des avantages tangibles. Cette dotation a permis le financement de 50 séries et 24 œuvres uniques documentaires, 6 émissions musicales et 21 vidéoclips.
Mars 2002	Mise en place du volet Production dramatique jeunesse au moyen des avantages tangibles à la suite de l'acquisition de The Family Channel par Astral Media ainsi que la mise en place des volets Prise d'option et Scénarisation destinés au développement de long métrage de fiction grâce à une contribution de Super Écran.
Mars 2000	Mise en place des volets destinés à la production de Documentaire, d'Émission musicale et de Vidéoclip grâce aux avantages tangibles résultants de l'acquisition de Radiomutuel par Astral Media.
Septembre 1996	Création du <i>Programme de langue française</i> de THGF/LFHG suite au lancement du service de la télévision à la carte Canal Indigo. La contribution annuelle versée par Canal Indigo sert au financement de la production d'événement spécial et de long métrage de fiction.

PROGRAMME DE LANGUE FRANÇAISE PROCÉDURES

Les demandes de financement sont évaluées en comparatif lors des réunions du Comité du *Programme de langue française* du Fonds sur la base des mérites artistiques, de l'aspect financier ainsi que de l'excellence de l'équipe du projet soumis. Selon le volet dans lequel s'inscrit la demande de financement, le processus de décision requiert habituellement de six à douze semaines, suivant la réception de la demande. Les décisions du Comité sont définitives.

Il peut y avoir à l'étude dans un même volet, plus d'un projet à la fois, par dépôt, par maison de production. Un projet, ayant reçu une décision non favorable suite à un comparatif, ne pourra pas faire l'objet d'une nouvelle demande.

Si le Comité approuve l'investissement, une lettre d'intention est expédiée au producteur qui doit la retourner au Fonds dûment signée. Sur réception par le Fonds des documents attestant que le reste du financement nécessaire au projet a été obtenu, un contrat est acheminé par le Fonds au producteur et le paiement du montant investi sera versé selon l'échéancier convenu au contrat.

**PROGRAMME DE LANGUE FRANÇAISE
VOLETS DE FINANCEMENT**

Volet 1 – Développement / Long métrage de fiction

A. Parachèvement

Programme d'aide financière remboursable au parachèvement de l'écriture d'un scénario de long métrage de fiction de langue française ayant déjà fait l'objet d'un dépôt en production. Le film doit être destiné à être diffusé en salles commerciales.

B. Scénarisation

Programme d'aide financière remboursable à la scénarisation de long métrage de fiction de langue française destiné à être diffusé en salles commerciales.

C. Prise d'option

Programme d'aide financière remboursable à la prise d'option sur des œuvres en vue de la scénarisation de long métrage de fiction de langue française destiné à être diffusé en salles commerciales.

Volet 2 – Production / Long métrage de fiction

Programme d'investissement dans la production de long métrage de fiction de langue française destinée à être diffusé en salles commerciales.

Volet 3 – Format/Concept

A. Développement d'un Format/concept

Programme d'aide financière remboursable au développement de format/concept télévisuel de langue française, élaboré à partir d'une idée originale qui puisse être adapté ailleurs dans le monde.

B. Conversion en « mode format » d'une série télévisuelle existante

Programme d'aide financière remboursable à la conversion en « mode format » d'un concept télévisuel élaboré à partir d'une œuvre audiovisuelle canadienne préexistante de langue originale française qui puisse être adapté ailleurs dans le monde.

DATES BUTOIR POUR LA SOUMISSION DES DEMANDES :

• Volet 1 a) Parachèvement de l'écriture :	3 octobre 2018
• Volet 1 b) Scénarisation :	12 septembre 2018 et 3 avril 2019
• Volet 1 c) Prise d'option :	en tout temps
• Volet 2 Production de long métrage de fiction :	en tout temps
• Volet 3 a) Développement Format/Concept :	en tout temps
• Volet 3 b) Conversion en mode format :	en tout temps

LES DEMANDES DOIVENT ETRE ENVOYEES A :

**LE FONDS
HAROLD
GREENBERG**

LE FONDS HAROLD GREENBERG
A/S : Odile Méthot
Présidente directrice générale
1717, boulevard René-Lévesque Est
Montréal (Québec) H2L 4T9
Tél. : 514 939-5094 Fax : 514 939-1515

Site Internet : www.bellmedia.ca/fr/fonds-harold-greenberg
Adresse courriel : marie.mosser@bellmedia.ca